



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
5 avril 2021
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2021
7-11 juin 2021, New York
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Argentine
(2021-2025)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques.	7
IV. Suivi et évaluation du programme	8
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Argentine (2021-2025)	10



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. L'Argentine obtient un score très élevé à l'indice de développement humain, se plaçant 46^e sur 189 pays en 2020. Avec un revenu national brut de 10 006 dollars par habitant en 2019, elle est classée comme pays à revenu intermédiaire supérieur par la Banque mondiale. Néanmoins, une grande hétérogénéité existe entre les régions en ce qui concerne les indicateurs de productivité, de bien-être et de développement social¹. En plus de celles qui existent sur le plan territorial, on constate des disparités entre les groupes de population, où les inégalités socioéconomiques se mêlent à celles entre les sexes, les ethnies, les races et les générations, entravant la possibilité d'éradiquer la pauvreté, d'assurer un développement durable et de garantir les droits humains².

2. Le pays est en proie à une forte volatilité macroéconomique, aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), qui a entraîné une baisse du produit intérieur brut estimée à 19,1 % au deuxième trimestre 2020, tandis que le chômage a augmenté de 9,2 points de pourcentage sur la même période. En conséquence, les taux de pauvreté (40,9 %) et d'extrême pauvreté (10,5 %) étaient plus élevés au premier trimestre 2021, dans un contexte où les taux d'inflation sont supérieurs à la moyenne régionale (37,5 % en 2016, 47,6 % en 2018 et 53,8 % en 2019)³. L'inégalité de revenus est également importante : les 10 % les plus riches de la population argentine gagnent 25 fois plus que le segment le plus défavorisé, en tenant compte du revenu familial par habitant. Plus de la moitié (56,3 %) des enfants âgés de 0 à 14 ans vivent dans la pauvreté. Les plus vulnérables sont les enfants et les adolescents ; les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et autres (LGBTI+); les migrants et les réfugiés, les peuples autochtones ; les Afrodescendants ; les personnes handicapées ; et les personnes privées de liberté. Au sein de ces groupes, les femmes doivent faire face à des obstacles plus importants et à davantage d'inégalités que les hommes.

3. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur la santé et l'économie, touchant principalement l'emploi, les revenus et les conditions de vie des couches sociales les plus vulnérables (femmes, personnes LGBTI+, travailleurs et travailleuses du secteur informel et indépendants). Les données pour le deuxième trimestre de 2020 montrent une augmentation du coefficient de Gini par rapport à la même période en 2019, qui est passé de 0,447 à 0,451.

4. Bien que l'Argentine ait doublé le nombre de ses zones protégées au cours des dernières années, elle n'est pas à l'abri des dangers et des pressions engendrés par le modèle de développement actuel, qui est à l'origine de la perturbation, de la fragmentation et de la dégradation des écosystèmes, comprenant notamment la désertification, l'expansion des activités extractives, le commerce illégal de la flore et de la faune, l'invasion d'espèces exogènes, le profil de la filière énergétique, la pollution et le changement climatique.

5. En ce qui concerne les capacités institutionnelles, il existe des différences entre les juridictions et au sein des institutions du secteur public en matière d'efficacité, de transparence et de responsabilité ; d'administration ; de planification et de mise à niveau des processus de suivi et d'évaluation ; ainsi que de coordination entre les différents niveaux de l'État pour aborder et contribuer à l'élimination des inégalités

¹ Rapport sur le développement humain de l'Argentine, 2017.

² Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), 2019.

³ Institut national de statistique et de recensement (2020).

structurelles. Il est nécessaire de renforcer les stratégies d'accès à l'information dans tout le pays et de garantir des mécanismes efficaces de participation des citoyens.

6. L'indice d'inégalité de genre pour l'Argentine est de 0,354, ce qui la place au 77^e rang sur 162 pays. Dans ce contexte de vulnérabilité sociale et de contraction économique, il est encore plus crucial de réduire les disparités fondées sur le genre. Pour ce faire, la perspective de l'égalité des genres doit être davantage intégrée dans toutes les actions, et la représentation effective des femmes dans la prise de décision doit être garantie.

7. Le Bureau du PNUD en Argentine est reconnu par toutes les parties comme un partenaire stratégique contribuant à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'évaluation indépendante du programme de pays menée en 2019 souligne que le PNUD a contribué à améliorer les services de santé provinciaux en facilitant la rationalisation du système de santé et l'interconnexion du réseau de soins. Le PNUD a soutenu la mise en œuvre du plan national de sécurité alimentaire par l'intermédiaire d'organisations communautaires. Il a grandement contribué à l'entrepreneuriat et aux capacités de production, avec des résultats positifs au niveau local. Le Programme a soutenu les efforts du gouvernement visant à promouvoir les technologies de l'information et de la communication pour soutenir les initiatives pour un gouvernement ouvert, améliorant la transparence et l'efficacité des services publics et facilitant la participation des citoyens. Il a encouragé l'accès à la justice et amélioré la couverture et la qualité du système judiciaire, notamment pour les groupes défavorisés et les victimes de violence fondée sur le genre. Il a également encouragé la participation politique et l'autonomisation économique des femmes, ainsi que la réduction de la violence fondée sur le genre. Le PNUD a amélioré les capacités institutionnelles de l'Argentine en matière de gouvernance et de gestion environnementales en aidant le Ministère de la sécurité à développer un système national complet pour la gestion des risques et la protection civile ainsi que le Ministère de l'environnement et du développement durable à générer des données environnementales en utilisant des systèmes informatiques améliorés.

8. Le PNUD soutiendra les réformes institutionnelles ; tirera parti de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des stratégies environnementales au niveau infranational ; étudiera les possibilités d'élargir stratégiquement les partenariats de collaboration au niveau provincial, en particulier dans le Nord ; continuera d'intégrer la prise en compte des questions de genre et l'approche fondée sur les droits dans tous les secteurs ; mettra l'accent sur l'intégration du programme, les synergies et le transfert de connaissances ; et renforcera l'utilisation des évaluations pour en tirer des enseignements et prendre des décisions fondées sur des données probantes.

9. Le PNUD continuera à travailler en partenariat avec le gouvernement pour réduire les inégalités en matière de développement humain qui existent à toutes les étapes de la vie des individus en renforçant les stratégies et les politiques globales s'inscrivant dans le cadre des objectifs de développement durable.

10. En tenant compte de ses avantages comparatifs, le PNUD continuera à remplir son rôle de plate-forme accompagnant la réalisation des objectifs afin de : a) établir des partenariats en réunissant de multiples parties prenantes pour faciliter les efforts et la mise en œuvre des ressources ; b) appliquer des approches innovantes permettant de trouver de nouvelles manières de relever les défis (nouveaux instruments et approches dans les domaines financiers et juridiques) ; c) apporter des réponses globales grâce à des conseils de fond portant notamment sur les dimensions économiques, sociales et environnementales, l'approche fondée sur les droits humains ainsi que le genre et la diversité selon une approche intersectionnelle ;

d) fournir des services d'appui à l'exécution des projets par l'intermédiaire de méthodes de gestion normalisées, systématiques et éprouvées qui garantissent l'efficacité, la transparence et la responsabilité ; e) générer des connaissances en utilisant des approches innovantes et empiriques ; et f) renforcer les capacités institutionnelles à tous les niveaux du gouvernement.

11. Le programme de pays est parfaitement en phase avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Des consultations ont été organisées avec des interlocuteurs gouvernementaux, représentant notamment le Ministère des affaires étrangères, du commerce international et du culte ; le Secrétariat chargé des affaires stratégiques de la Présidence ; le Conseil national de coordination des politiques sociales ; et le Secrétariat des droits humains de la Nation. Des processus de dialogue et de validation ont été menés, entre autres, avec le Ministère des affaires étrangères, du commerce international et du culte ; le Ministère de la justice et des droits humains ; le Ministère de l'environnement et du développement durable ; le Ministère de l'intérieur, le Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ; le Ministère de la santé ; le Ministère de l'éducation ; et le Ministère des femmes, du genre et de la diversité. Pour inclure la perspective fédérale, une session de travail a été organisée avec le Réseau fédéral des objectifs de développement durable. La société civile a également apporté des contributions, notamment le Bureau du Défenseur du peuple, les syndicats, les organisations non gouvernementales actives sur les questions de droits humains, le secteur privé par l'intermédiaire du Pacte mondial, ainsi que des groupes de population spécifiques tels que les jeunes, les femmes, les migrants et les réfugiés, la communauté LGBTI+ et les représentants des peuples autochtones.

II. Priorités du programme et partenariats

12. L'objectif global du programme de pays 2021-2025 consiste à réduire les inégalités en matière de développement humain qui existent tout au long de la vie des individus et à soutenir le redressement socio-économique du pays en élaborant des politiques globales visant à stimuler la croissance tout en favorisant l'inclusion sociale et la protection de l'environnement, garantissant ainsi un système de protection sociale intégré qui ne laissera personne de côté. Le PNUD contribuera à l'élimination des obstacles barrant l'accès aux services de base, à la réduction des disparités territoriales, à l'intégration de l'égalité des genres, à l'amélioration des infrastructures du secteur public, à la prévention de la dégradation de l'environnement, au rétablissement des environnements déséquilibrés, à la mise en œuvre des politiques et des programmes, au renforcement des institutions ainsi qu'à l'innovation de l'État aux niveaux national et infranational. Ces priorités sont reflétées dans le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021.

13. **Un développement inclusif et durable.** La théorie du changement part de l'hypothèse que si des initiatives productives aux niveaux local et régional encouragent l'entrepreneuriat durable et l'innovation de manière inclusive tout anticipant leur incidence sur l'écosystème du pays, alors la matrice productive sera diversifiée, ce qui favorisera la reprise du marché du travail et le développement de financements durables, tout en encourageant l'inclusion sociale, notamment la participation économique et l'autonomisation des femmes ainsi que l'intégration des populations vulnérables. Les présupposés sont que les entrepreneurs, les entreprises locales et les chômeurs s'inscriront dans cette démarche et seront mieux préparés à accroître leur productivité et à s'intégrer au marché du travail, mais aussi que le secteur privé jouera un rôle et fournira des ressources. Le PNUD travaillera en partenariat avec les agences gouvernementales, les syndicats et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

14. **L'accès aux services sociaux et à la protection sociale.** La théorie du changement postule que : a) si les organisations communautaires disposent d'infrastructures plus solides pour assurer la sécurité alimentaire des groupes vulnérables et pour fournir des services communautaires tels que les soins de santé et la formation professionnelle, sur la base d'une approche prenant en compte le genre et la diversité (en application de la solution type 6) ; et b) si des stratégies innovantes diminuent les inégalités d'accès aux services de santé et luttent contre les maladies émergentes, alors la faim et la malnutrition seront réduites et l'accès à la santé pour tous sera garanti, la priorité étant donnée à la santé périnatale et maternelle, aux handicaps, à la prévention et au traitement des maladies chroniques, à l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative ainsi qu'à la prévention des grossesses non désirées chez les adolescentes. Les présupposés sont que la formation sera efficace et aidera les organisations communautaires à fournir de meilleurs services, que la population s'impliquera et se rendra dans les établissements de santé et que des ressources publiques pour la santé sont disponibles. Le PNUD travaillera en partenariat avec le Ministère du développement social, le Ministère de la santé, le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), l'entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et les autorités gouvernementales infranationales. Il soutiendra la création d'un système de soins complet basé sur le principe de coresponsabilité, avec la participation des organisations de la société civile, du secteur privé et des familles.

15. **L'environnement.** La théorie du changement suppose que :

a) si le Ministère de l'environnement et du développement durable assure la mise en œuvre du programme d'action climatique (en application de la solution type 4), en supposant que les parties prenantes soient réactives et fournissent des ressources et un soutien, alors le pays progressera dans la réalisation des engagements de l'Accord de Paris sur le changement climatique, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et d'autres engagements internationaux, tout en promouvant l'intersectionnalité et en intégrant l'égalité des genres, l'équité intergénérationnelle et la gestion des risques de catastrophe ;

b) si la gestion rationnelle des substances chimiques, des produits et des déchets est améliorée, en supposant que des propositions et des activités soient développées et que le soutien à ces initiatives perdure aux niveaux national et infranational, alors la santé humaine et l'environnement seront protégés ;

c) si des mécanismes sont mis en œuvre en vue de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité, en supposant que la participation des femmes, des agriculteurs locaux et des populations autochtones du pays soit assurée, alors l'environnement, la santé humaine et les moyens de subsistance seront protégés aux niveaux national et infranational et entre les secteurs. Le PNUD travaillera en partenariat avec le Ministère de l'environnement et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) afin d'aider le pays à respecter les conventions internationales.

16. **Une gouvernance démocratique.** L'hypothèse est la suivante : a) si l'innovation institutionnelle et la rationalisation des programmes sont fondées sur des normes de transparence et de responsabilité et permettent des interventions numériques accessibles (en application de la solution type 2 pour une gouvernance efficace, responsable et inclusive), et en supposant que les institutions s'engagent et mettent des ressources à disposition, alors l'efficacité des politiques publiques sera améliorée, favorisant la fourniture des services publics et réduisant la fracture numérique selon une approche différentielle et intersectionnelle ; et b) si des mécanismes institutionnels participatifs efficaces sont développés pour favoriser l'accès à l'information et mettre en œuvre les droits humains, en supposant que les

administrateurs du Programme interagissent avec les partenaires intersectoriels à tous les niveaux du gouvernement, que la société civile participe et que les fonds nécessaires soient disponibles, alors l'accès égal à la justice pour tous sera amélioré, renforçant l'état de droit et la sécurité des personnes. Le PNUD travaillera en partenariat avec le Ministère de la justice et des droits humains et les organisations de la société civile.

17. Le PNUD intégrera la solution type relative à l'égalité des genres dans toutes ses actions. Compte tenu des défis repérés lors du cycle programmatique précédent, le PNUD, en partenariat avec ONU-Femmes, l'Union européenne et les organisations de la société civile, mettra l'accent sur l'importance d'allouer des ressources spécifiques pour la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des personnes LGBTI+, ainsi que et de mener des actions visant à éradiquer la violence fondée sur le genre.

18. Grâce à son laboratoire d'accélération des objectifs de développement durable, le PNUD mettra en place de nouvelles approches (recherche de sens, cartographie des solutions, intelligence collective, conception et test), en s'adaptant à la complexité des défis actuels en matière de développement et à la conception d'instruments innovants fondés sur des données probantes. Des partenariats seront mis en place et renforcés pour servir de plate-forme facilitant la recherche de solutions et l'échange de connaissances, de ressources et de solutions entre le gouvernement, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé.

19. Le PNUD renforcera sa stratégie de partenariat avec les parties prenantes impliquées dans les approches multisectorielles. Cela permettra à la collaboration de maximiser les efforts et les ressources. Le Programme continuera à consolider son partenariat avec le Secrétariat de la coordination et de la planification extérieure en tant qu'agence publique de coordination ainsi que ses relations avec les universités, les syndicats, les groupes de réflexion, les organisations de la société civile et le secteur privé. Les principaux donateurs de ce cycle de programme seront les pouvoirs publics nationaux et infranationaux ainsi que des fonds verticaux tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat.

20. Le PNUD étendra son rôle d'intégrateur, en recherchant des synergies avec d'autres agences des Nations Unies, différents secteurs gouvernementaux et d'autres parties prenantes, afin de fournir des solutions globales à des questions de développement complexes dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Bureau mettra en œuvre des initiatives conjointes (Spotlight, Fonds commun pour les objectifs de développement durable, etc.) et coordonnera des actions avec les agences des Nations Unies dans les projets de développement, notamment dans les domaines suivants :

a) la prévention des grossesses non désirées chez les adolescentes (FNUAP, Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF]) ;

b) l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et du féminicide (ONU-Femmes, OIT, FNUAP, UNICEF) ;

c) l'intégration des droits humains, de l'égalité des genres et des approches fondées sur la diversité (ONU-Femmes, FNUAP, UNICEF) ;

d) la prévention de la discrimination et de la violence à l'égard des personnes atteintes du VIH (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé [OPS/OMS], UNICEF) ;

- e) la promotion d'une économie verte inclusive par la création d'emplois verts (OIT, PNUE, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) ;
- f) le renforcement des services de soins aux enfants (UNICEF, CEPALC, OIT) ;
- g) l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci (PNUE, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), la consommation et la production durables (PNUE, réseau humanitaire international) et le cadre réglementaire pour les zones humides (tous les programmes, fonds et agences du système des Nations Unies en Argentine) ;
- h) le réseau local du Pacte mondial en Argentine (OIT, CEPALC) ;
- i) l'intégrité, la durabilité et la transparence (Initiative de collaboration du PNUE avec le secteur financier, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme [HCDH]) ;
- j) le renforcement des capacités de prévention de la traite des personnes (OIT, Organisation internationale pour les migrations) ;
- k) la sécurité des personnes et la participation effective (OPS/OMS, HCDH, OIT) ;
- l) la promotion des normes relatives aux droits humains (système des Nations Unies).

III. Administration du programme et gestion des risques

21. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les [politiques et procédures régissant les programmes et opérations](#) du PNUD, ainsi que dans le [dispositif de contrôle interne](#).
22. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.
23. L'agence gouvernementale de coordination sera le Secrétariat de la coordination et de la planification extérieure, tandis que d'autres autorités nationales et infranationales assumeront le rôle de partenaires d'exécution. L'exécution du programme sera coordonnée avec le système des Nations Unies et les programmes communs seront mis en avant.
24. Le programme sera mis en œuvre selon un modèle de gestion axé sur les résultats afin d'accroître progressivement le niveau d'efficacité et d'efficience et de garantir sa contribution aux priorités nationales et au Programme 2030. La stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources sera centrée sur les possibilités de financement permettant de mettre au point des solutions innovantes pour relever des défis complexes en matière de développement. Le PNUD collaborera avec les autorités publiques pour faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération

triangulaire, en mettant en place et en facilitant l'échange systématique de solutions, d'expériences, d'innovations et de bonnes pratiques entre les acteurs des pays du Sud, tels que les institutions publiques, les universités, la société civile, les mécanismes intergouvernementaux, sous-régionaux et binationaux. Il soutiendra le pays en ce qui concerne son positionnement dans les organes et forums multilatéraux.

25. La création et le renforcement des partenariats avec d'autres agences multilatérales de développement, le secteur privé et les institutions nationales seront encouragés.

26. La portée des objectifs du programme de pays risque d'être limitée par l'accroissement des contraintes budgétaires et financières dans le cadre d'un ralentissement économique, aggravé par l'impact de COVID-19.

27. Dans le cadre du plan de redressement social et économique défini par le système des Nations Unies pour répondre à la pandémie, le PNUD assurera le suivi de la situation socio-économique en proposant une vision intégrée pour faciliter le contrôle des répercussions de la pandémie ainsi que des contributions techniques pour la conception et la mise en œuvre des mesures de réponse et de redressement.

28. La pandémie de COVID-19 a aggravé les risques sanitaires préexistants et pourrait mettre en crise le fonctionnement du système de santé général, rendant difficile le traitement d'autres maladies. Le PNUD soutiendra les infrastructures du Ministère de la santé aux niveaux national et infranational afin d'assurer l'égalité d'accès à la santé et à un environnement sain, en luttant contre les maladies émergentes et en mettant notamment l'accent sur la santé périnatale et des femmes enceintes, les handicaps, la prévention et le traitement des maladies chroniques non transmissibles et transmissibles (notamment les soins spécifiques au VIH), l'accès à la santé sexuelle et procréative et la prévention des grossesses non désirées chez les adolescentes.

29. Pour garantir les résultats escomptés, et en accord avec les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, le Secrétariat de coordination et de planification extérieure et le PNUD analyseront et traiteront périodiquement les risques du projet. Le dispositif de suivi des risques sera utilisé comme un outil d'alerte précoce, de gestion des risques et de prise de décision visant à atteindre un plus haut niveau de cohérence et d'efficacité pour les résultats de la coopération. La procédure d'évaluation sociale et environnementale du PNUD sera mise en œuvre et un appui sera apporté au dispositif d'intervention des principales parties prenantes.

30. Le PNUD prendra part au Groupe des communications du système des Nations Unies afin d'élaborer les stratégies et le contenu des programmes communs, des initiatives spéciales et des campagnes de masse. De même, il participera à des réunions bilatérales et à des travaux d'équipes.

IV. Suivi et évaluation du programme

31. Les indicateurs définis dans le Cadre de résultats et d'allocation des ressources seront utilisés pour le suivi des progrès accomplis en matière de développement. Chaque année, le PNUD mettra à jour la base de données et élaborera un rapport qui sera partagé avec les autorités publiques lors de l'examen annuel du programme. L'évaluation des actions menées dans le cadre de l'aperçu du programme de pays sera réalisée conformément aux directives d'évaluation du PNUD. Les normes de qualité définies par le Programme seront appliquées pendant le cycle de vie du projet.

32. Le PNUD encouragera les partenaires opérationnels à utiliser des indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps, ventilés par sexe, âge, emplacement géographique et autres variables pertinentes, en tenant compte des informations spécifiques sur la population la plus défavorisée.

33. Le marqueur genre restera un instrument clé pour la planification, le contrôle et l'évaluation, afin de déterminer si la conception des programmes et des projets répond aux besoins spécifiques des femmes et de garantir l'intégration de l'égalité des genres.

34. Les informations nécessaires à l'élaboration des rapports proviendront de différentes sources : l'Institut national de statistique et de recensement, les bases de données ministérielles et celles d'autres agences concernées, les informations générées par les projets et les statistiques internationales. Les partenariats avec les institutions universitaires et publiques et les organisations de la société civile seront renforcés afin de contribuer au suivi des produits et des effets du développement conjointement avec le système des Nations Unies.

35. Des évaluations de programmes et de projets seront réalisées afin d'extraire les enseignements à retenir et de générer des connaissances à l'appui d'une prise de décision fondée sur des données d'observation. Le PNUD soutiendra le renforcement des capacités nationales afin de générer des informations, d'évaluer les politiques et de contribuer à la recherche d'approches innovantes pour l'évaluation des politiques publiques.

36. Les évaluations porteront sur la contribution du PNUD aux résultats et aux priorités nationales et détermineront ses réalisations. Les recommandations serviront à concevoir de nouvelles initiatives, à apporter des ajustements aux activités du programme en cours ainsi qu'à intégrer les enseignements tirés et les bonnes pratiques.

37. Le PNUD consolidera la planification, le suivi et l'évaluation dans leur globalité afin de renforcer la gestion des connaissances et la responsabilité, notamment les mécanismes permettant de reconnaître les contributions et de sélectionner les initiatives innovantes reproductibles.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Argentine (2021-2025)

Priorité ou objectif du pays : objectifs de développement durable 5 et 8

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : d'ici 2025, la population aura bénéficié d'un modèle de production écologiquement et économiquement durable et socialement inclusif, promouvant les investissements à triple impact, les exportations et la diversification, favorisant l'articulation science-technologie et industrie et intégrant l'avenir du travail centré sur la personne et les approches fondées sur le genre afin de stimuler une augmentation de la productivité et de la création d'emplois

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Existence d'un milieu de travail valorisant pour favoriser le travail décent et améliorer les moyens de subsistance : a) cadres politiques, juridiques, réglementaires et institutionnels ; b) création directe d'emplois et soutien aux moyens de subsistance dans b1) le secteur public et b2) le secteur privé (Plan stratégique [PS] 1.1.2.3.)	Rapports du Ministère du travail. Annuels	Produit 1.1 : Développement et diversification d'initiatives durables et productives aux niveaux local et régional, mises en œuvre en prenant compte des questions de genre, afin de favoriser l'entrepreneuriat durable, les investissements à triple impact et l'innovation ainsi que de stimuler l'économie verte et sociale et le financement durable Indicateur 1.1.1 : Nombre d'entrepreneurs et de très petites, petites et moyennes entreprises renforcées par des initiatives favorisant l'innovation et la durabilité Niveau de référence (2019) : 9 402 Niveau cible (2025) : 99 625 Source : Ministère du développement productif Indicateur 1.1.2 : Nombre de stratégies mises en œuvre qui prévoient une réduction des disparités fondées sur le genre et une approche différentielle Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 3 Sources : rapports de projets	Ministère du développement productif ; Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ; Ministère des femmes, du genre et de la diversité Ministère du développement social ; Ministère de l'économie ; Ministère de l'environnement et du développement durable et Ministère des sciences et des technologies Autorités provinciales. Agence d'investissement de San Juan Secteur privé Universités et centres d'études	Ressources ordinaires : 260 000 Autres ressources : 104 000 000
Niveau de référence (2020) : oui a) Niveau cible (2025) : oui b1) ; b2)				
Nombre de personnes ayant accès à des services financiers et non financiers, ventilé par groupe cible : a) personnes défavorisées ; b) femmes. (PS 1.1.2.2.)	Rapports du Ministère de l'environnement et de l'écologie Annuels	Produit 1.2 : Promotion du travail décent et du rétablissement des moyens de subsistance en améliorant les possibilités et les capacités d'emploi, en mettant particulièrement l'accent sur la participation et		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Niveau de référence (2020) : a) 20 000 ; b) 0</p> <p>Niveau cible (2025) : 30 000 ; b) 100</p>		<p>l'autonomisation économique des femmes et des populations vulnérables</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de stratégies visant à promouvoir le travail décent, encourageant la participation des jeunes à la vie active et prenant en compte de la réduction des disparités fondées sur le genre ainsi que l'approche différentielle</p> <p>Niveau de référence (2019) : 4. Niveau cible (2025) : 4. Sources : rapports de projets</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de jeunes participant à des stratégies de promotion du travail décent et de réhabilitation, ventilé par sexe</p> <p>Niveau de référence (2019) : 290 385 Niveau cible (2025) : 1 165 385 Sources : rapports de projets</p>		

Priorité ou objectif du pays : objectifs de développement durable 2, 3 et 5

Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le pnud : d'ici 2025, le pays disposera de cadres réglementaires, politiques et fiscaux améliorés, sensibles aux questions de genre et aux droits, afin d'assurer une offre de services sociaux de base inclusive et de qualité en matière de santé, de sécurité alimentaire, d'éducation, de soins, de protection, de logement et de justice. Ces cadres respecteront l'environnement et toutes les dimensions culturelles et accorderont une attention particulière aux territoires et aux populations les plus défavorisés

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

<p>Nombre de personnes ayant accès aux services de base, ventilé par groupes cibles : a) personnes défavorisées ; b) femmes ; c) personnes handicapées ; d) jeunes (PS 1.1.2.1.)</p> <p>Niveau de référence (2020) : a) 16 500 000 ; b) 7 640 000 ; c) 1 000 000 ; d) 2 850 000</p>	<p>Ministères du travail, Ministère de la santé et Ministère du développement social Annuels</p>	<p>Produit 2.1 : Développement des capacités des organisations communautaires afin d'assurer la sécurité alimentaire des populations vulnérables par un accès régulier à une alimentation sûre, nutritive et suffisante ainsi qu'à d'autres services communautaires et productifs associés à l'approche fondée sur le genre et la diversité</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Nombre d'organisations communautaires dans le cadre du programme « Abordaje Comunitario del Plan Nacional Argentina Contra el Hambre » qui intègrent des services complets et de qualité (outre des services alimentaires)</p> <p>Niveau de référence (2020) : 790 Niveau cible (2025) : 900</p>	<p>Ministère du développement productif ; Ministère de la santé ; Ministère de l'éducation ; Ministère des femmes, du genre et de la diversité. Conseil national de coordination des politiques sociales Table ronde interministérielle sur les politiques de soins Conseil national argentin contre la faim. Administrateur national chargé de la sécurité sociale Autorités provinciales</p>	<p>Ressources ordinaires : 260 000</p> <p>Autres ressources : 578 750 000</p>
--	--	--	--	---

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Niveau cible (2025) : a) 18 000 000 ; b) 11 000 000 ; c) 1 500 000 ; d) 4 850 000.</p>	<p>Bureau du budget du Congrès national Annuels</p>	<p>Sources : rapports de projets</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Nombre de personnes ayant accès à des services de sécurité alimentaire, ventilé par sexe Niveau de référence (2020) : 280 000 Niveau cible (2025) : 376 313 Source : Ministère du développement productif</p>	<p>Universités et centres d'études</p>	
<p>Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale). (PS 1.2.)</p>	<p>Ministère de la santé. Annuels</p>	<p>Indicateur 2.1.3 : Mesure dans laquelle les stratégies de renforcement des organisations communautaires comprennent des activités visant l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la promotion des droits des LGBTI+ (1. aucune inclusion, 2. inclusion limitée, 3. inclusion partielle, 4. inclusion importante) Niveau de référence (2020) : 2 Niveau cible (2025) : 4 Sources : rapports de projets</p>		
<p>Niveau de référence (2020) : 62,5 % (estimation) Niveau cible (2025) : 66 %</p>				
<p>Nombre de personnes ayant accès aux services liés au traitement du VIH, ventilé par sexe (PS 1.2.1.3.)</p>		<p>Produit 2.2 : Le Ministère de la santé peut assurer, aux niveaux national et infranational, l'égalité d'accès à la santé et à un environnement sain, en luttant contre les maladies émergentes et en mettant notamment l'accent sur la santé périnatale et des femmes enceintes, les handicaps, la prévention et le traitement des maladies chroniques non transmissibles et transmissibles (notamment les soins spécifiques au VIH), l'accès à la santé sexuelle et procréative et la prévention des grossesses non désirées chez les adolescentes</p>		
<p>Niveau de référence (2020) : 93 800 Niveau cible (2025) : 139 000</p>		<p>Indicateur 2.2.1 : Proportion de la population éligible qui bénéficie d'une couverture de base effective Niveau de référence (2019) : 26,70 % Niveau cible (2025) : 41 % Source : Ministère de la santé</p>		
		<p>Indicateur 2.2.2 : Proportion de la population éligible enregistrée dans un établissement de santé et bénéficiant de ses services</p>		

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

Niveau de référence : à déterminer

Niveau cible (2025) : 21 %

Source : Ministère de la santé

Indicateur 2.2.3 : Nombre de provinces mettant en œuvre des stratégies pour renforcer l'accès à la santé des groupes vulnérables

Niveau de référence (2020) : 1

Niveau cible (2025) : 4

Sources : rapports de projets

Indicateur 2.2.4 : Nombre de grossesses non planifiées évitées chez les filles et les jeunes femmes de 10 à 19 ans dans les 12 provinces présentant les taux les plus élevés de grossesses non planifiées chez les adolescentes

Niveau de référence (2019) : 32 574.

Niveau cible (2023) : 289 242

Source : Ministère de la santé

Indicateur 2.2.5 : Nombre de stratégies mises en œuvre qui envisagent la réduction des disparités fondées sur le genre et une approche différentielle

Niveau de référence (2019) : 1

Niveau cible (2025) : 4

Sources : rapports de projets

Produit 2.3 : Les familles et les services publics sont renforcés pour créer un système complet de soins tout au long de la vie des individus, fondé sur la coresponsabilité, en partenariat avec le secteur privé et les organisations de la société civile

Indicateur 2.3.1 : Nombre de stratégies et d'initiatives soutenues pour promouvoir la création d'un système de soins complet fondé sur la coresponsabilité, garantissant une approche différentielle et l'autonomisation des femmes.

Niveau de référence (2020) : 2

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Niveau cible (2025) : 4

Sources : rapports de projets et Ministère du développement social

Indicateur 2.3.2 : Nombre de familles dont les capacités sont renforcées et qui sont soutenues dans leurs pratiques parentales avec une approche prenant en compte les questions de genre, ventilé par chef de famille (homme ou femme)

Niveau de référence (2019) : 55 322

Niveau cible : à déterminer

Source : Ministère du développement productif

Priorité ou objectif du pays : objectifs de développement durable 7, 13 et 15

Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : d'ici 2025, la population aura bénéficié des progrès du pays dans la mise en œuvre de ses cadres réglementaires environnementaux, fondés sur le renforcement des politiques pour l'action climatique, la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution, la gestion des déchets, la gestion des risques de catastrophes, l'énergie et le développement durable ainsi que la production et la consommation durables. Les solutions tirées de la nature et fondées sur les preuves seront encouragées, et les droits de l'homme, les approches intersectorielles ainsi que l'égalité des genres seront intégrés.

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : renforcer la résilience aux chocs et aux crises

Ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation durable, de conservation, d'accès aux ressources biologiques et de partage des bénéfices :
a) zone faisant l'objet d'une gestion forestière durable (hectares), b) biodiversité (utilisation d'unités de mesure appropriées), c) quantité de produits chimiques réduite ou éliminée (tonnes métriques). (PS 1.4.1.2.)

Ministère de l'environnement
Annuels

Résultat 3.1 : Le Ministère de l'environnement peut mettre en œuvre et suivre le programme d'action climatique, en contribuant à la réalisation de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai et des engagements pris au niveau international, en promouvant l'intersectionnalité, l'égalité des genres et l'équité intergénérationnelle

Indicateur 3.1.1 : Degré de progrès dans le respect des engagements en matière d'action climatique pris dans le cadre de l'Accord de Paris (1. projet de document sur la stratégie à long terme élaboré ; 2. Contribution déterminée au niveau national [CDN] révisée ; 3. stratégie à long terme convenue par consensus ; 4. troisième CDN préparée).

Niveau de référence (2016) : CDN révisées

Niveau cible (2025) : 4

Source : Ministère de l'environnement

Ministère de l'environnement et du développement durable ; Ministère de la santé ; Ministère de l'agriculture, du bétail et de la pêche ; Ministre des affaires étrangères, du commerce international et du culte Ministère de l'industrie ; Ministère des femmes, du genre et de la diversité ; Ministère des sciences et des technologies ; Cabinet national de lutte contre le changement climatique. Conseil fédéral de l'environnement
Gouvernements des provinces de Mendoza, de Jujuy et de Buenos Aires ; autres agences environnementales des autorités locales.

Ressources ordinaires : 260 000

Autres ressources : 39 651 000

Niveau de référence (2020) :

a) 7 600 000 ;

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
b) 50 000 ; c) 1 500 Niveau cible (2025) : a) 8 150 000 ; b) 150 000 ; c) 1 700		Indicateur 3.1.2 : Nombre de plans de lutte contre le changement climatique préparés par juridiction qui prennent en compte les questions de genre Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 24 (12) Source : Ministère de l'environnement	Organisations de la société civile ; universités ; Conseil national de la recherche scientifique et technique d'Argentine ; Institut national de technologie agricole ; Institut national de technologie industrielle ; FEM ; Société andine de développement ; Ministère fédéral de la coopération économique et du développement ; secteur privé	
		Indicateur 3.1.3 : Plan national d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets conçu et approuvé par consensus, en intégrant une approche prenant en compte les questions de genre Niveau de référence (2020) : non Niveau cible (2025) : oui Source : Ministère de l'environnement		
		Produit 3.2 : Gestion rationnelle des substances et des produits chimiques et gestion des déchets mises en œuvre aux niveaux national et infranational pour protéger la santé humaine et l'environnement, en tenant compte des différences entre les genres et en contribuant au respect des conventions internationales		
		Indicateur 3.2.1. Nombre de tonnes de déchets éliminées contenant des polychlorobiphényle (PCB), des pesticides et du mercure Niveau de référence (2020) : 8 000 Niveau cible (2025) : 13 470 Sources : rapports de projets		
		Indicateur 3.2.2 : Nombre de mesures politiques, de programmes, de stratégies, de règlements ou de normes élaborés au niveau national pour renforcer la gestion des substances et des produits chimiques ainsi que des déchets, prenant en compte les questions de genre et caractérisées par une approche différentielle Niveau de référence (2020) : 20 Niveau cible (2025) : 28 (14) Sources : rapports de projets		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 3.2.3 : Nombre de personnes participant aux activités du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et de celles s'inscrivant dans une stratégie de communication visant à la gestion rationnelle des substances et des produits chimiques, ventilé par sexe</p> <p>Niveau de référence (2020) : 1 500 (900 femmes/600 hommes)</p> <p>Niveau cible (2024) : 3 500 (2 100 F/1 400 H).</p> <p>Source : Ministère de l'environnement</p>		
		<p>Produit 3.3 : Renforcement des infrastructures publiques nationales et infranationales en faveur de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité afin de protéger l'environnement et de garantir la santé des personnes et les moyens de subsistance, de manière intersectorielle et avec la participation des femmes, des agriculteurs locaux (hommes et femmes) et des populations autochtones du pays, conformément aux conventions internationales</p>		
		<p>Indicateur 3.3.1 : Nombre d'hectares faisant l'objet de plans de pratiques de gestion durable ciblant la biodiversité et les forêts naturelles</p> <p>Niveau de référence (2020) : 14 598 704</p> <p>Niveau cible (2025) : 17 000 000</p> <p>Source : Ministère de l'environnement et du développement durable</p>		
		<p>Indicateur 3.3.2 : Nombre de partenariats infranationaux visant à instaurer un dialogue pour intégrer la biodiversité dans les programmes sectoriels prenant en compte les questions de genre ou disposant d'un crédit budgétaire spécial</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>Niveau cible (2024) : 50. Sources : rapports de projets</p>		
		<p>Indicateur 3.3.3 : Nombre de personnes ayant amélioré leurs moyens de subsistance en gérant des ressources naturelles de façon respectueuse de l'environnement et</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>grâce à une production durable, ventilé par sexe et par appartenance ethnique</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>Niveau cible (2024) : 5 000.</p> <p>Source : Ministère de l'environnement</p>		
		<p>Indicateur 3.3.4 : Nombre de certificats de conformité au protocole de Nagoya délivrés par le pays et publiés dans le centre d'échange sur l'accès au partage des avantages, ventilé par utilisation commerciale et non commerciale</p> <p>Niveau de référence (2020) : 1 commerciale</p> <p>Niveau cible (2024) : 4 commerciales et 8 non commerciales</p> <p>Sources : rapports de projets</p>		

Priorité ou objectif du pays : objectifs de développement durable 5 et 16

Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : d'ici 2025, le pays aura renforcé la promotion, la protection et le respect de la jouissance des droits humains sur le fondement des principes d'égalité des genres et d'équité sociale et géographique pour tous, et aura renforcé les institutions de l'état aux niveaux national et infranational afin d'atteindre l'efficacité et l'efficience dans la gestion publique et la promotion des politiques d'accès à la justice et à la sécurité des citoyens. Il aura également assuré l'accès à l'information publique, la gestion des connaissances ainsi qu'une participation effective et inclusive

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

<p>Nombre d'institutions ayant adopté des mesures efficaces pour atténuer les risques de corruption et y remédier, ventilé par niveau et branche du gouvernement</p>	<p>Examens nationaux volontaires pour le Programme 2030. Chef de cabinet ministériel, Ministère de la justice et des droits humains ; Ministère des affaires étrangères, du commerce international et du culte ; Ministère des femmes, du genre et de la diversité. Bureau du procureur général pénitentiaire ; Bureau de lutte contre la corruption. Banco de la Nación Argentina Gouvernements des provinces de Cordoba, de Buenos Aires, de Chaco, et de la ville de</p>	<p>Produit 4.1 : Promotion de l'innovation institutionnelle à tous les niveaux du gouvernement sur la base de normes de transparence et de responsabilité, notamment en ce qui concerne les interventions numériques accessibles visant à réduire la fracture numérique, en appliquant une approche différentielle et intersectionnelle</p> <p>Indicateur 4.1.1 : Nombre de stratégies et de méthodologies d'innovation appliquées aux niveaux national et infranational pour améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence en matière de gestion</p> <p>Niveau de référence (2020) : 16. Niveau cible (2025) : 30</p> <p>Sources : agences nationales et infranationales des Ministères</p> <p>Indicateur 4.1.2. Degré d'amélioration des infrastructures publiques par l'introduction de procédures efficaces,</p>	<p>Chef de cabinet ministériel. Ministère de la justice et des droits humains ; Ministère des affaires étrangères, du commerce international et du culte ; Ministère des femmes, du genre et de la diversité. Bureau du procureur général pénitentiaire ; Bureau de lutte contre la corruption. Agence nationale chargée des matériaux contrôlés ; Banco de la Nación Argentina Gouvernements des provinces de Cordoba, de Buenos Aires, de Chaco, et de la ville de Buenos Aires. Municipalité de</p>	<p>Ressources ordinaires : 260 000</p> <p>Autres ressources : 109 800 000</p>
<p>Niveau de référence (2020) : 1</p> <p>Niveau cible (2025) : 5</p>				
<p>Nombre d'institutions qui améliorent les services publics grâce aux TIC, ventilé par niveau</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
gouvernemental, branche et type d'utilisateur final Niveau de référence (2020) : 5 Niveau cible (2025) : 15	Buenos Aires. Municipalité de Cordoba. Conseil fédéral des cours de justice. Río Negro. Pouvoir législatif Annuels	efficentes et transparentes (1. aucune amélioration, 2. amélioration limitée, 3. amélioration partielle, 4. amélioration importante) Niveau de référence (2020) : 2 Niveau cible (2025) : 4 Sources : rapports de projets	Cordoba. Autorités locales. Conseil de la magistrature. Conseil fédéral des cours de justice. Bureau du procureur chargé des enquêtes administratives à Río Negro. Pouvoir législatif	
Le pays est doté de capacités renforcées en matière de gouvernance et de contrôle des institutions garantes de l'état de droit (PS 2.2.3.3.) Niveau de référence (2020) : oui Niveau cible (2025) : oui		Indicateur 4.1.3 : Nombre d'utilisateurs accédant aux services numériques publics, ventilé par sexe, âge, situation géographique, présence ou non de handicap, origine ethnique Niveau de référence (2020) : 100 000 Niveau cible (2025) : 161 051 Sources : agences nationales et infranationales des Ministères Indicateur 4.1.4 : Nombre de stratégies mises en œuvre qui envisagent la réduction des disparités fondées sur le genre et une approche différentielle Niveau de référence (2020) : 1 Niveau cible (2025) : 5 Sources : rapports de projets		
Nombre de mesures clés en place qui définissent et suivent les progrès vers des objectifs numériques pour les droits des femmes dans : a) le secteur public, b) le secteur privé, c) le secteur à but non lucratif (PS 1.6.1.1) Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 5		Produit 4.2. : L'approche fondée sur les droits humains et l'égalité d'accès à la justice pour tous et à la sécurité des personnes sont renforcés dans une perspective prenant en compte les différentes cultures et les questions de genre Indicateur 4.2.1 : Nombre de stratégies d'innovation institutionnelle, de méthodologies et d'interventions élaborées pour concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques sur la culture, le parlement ouvert, les élections, la justice et l'inclusion, la sécurité ainsi que la lutte contre la violence et la corruption aux niveaux national et infranational Niveau de référence (2020) : 10 Niveau cible (2025) : 20 Sources : agences nationales et infranationales des Ministères		
Nombre de partenariats dans l'ensemble de la société visant à sensibiliser à l'élimination de toutes les formes de discrimination				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 5</p>		<p>Indicateur 4.2.2 : Degré d'assistance technique fournie au gouvernement aux niveaux national et infranational pour la mise en œuvre des réglementations (1. aucune assistance technique ; 2. assistance technique partielle ; 3. assistance technique substantielle)</p> <p>Niveau de référence (2020) : 2. Niveau cible (2025) : 3</p> <p>Sources : rapports de projets</p>		
		<p>Indicateur 4.2.3. Nombre de personnes ayant accès à des services de justice prenant en compte les questions de genre et les dimensions interculturelles, ventilé par sexe, âge et juridiction</p> <p>Niveau de référence (2020) : 250 000 Niveau cible (2025) : 400 000</p> <p>Source : Ministère de la justice et des droits humains</p> <p>Indicateur 4.2.4 : Nombre d'initiatives conçues pour promouvoir les droits humains, l'égalité des genres, la réduction de la violence fondée sur le genre et les approches tenant compte de la diversité sexuelle</p> <p>Niveau de référence (2020) : 4 Niveau cible (2025) : 11</p> <p>Sources : rapports de projets</p>		
		<p>Produit 4.3 : Renforcement des partenariats intersectoriels à tous les niveaux du gouvernement afin de promouvoir une participation effective et un accès à l'information en vue d'une prise de décision inclusive, et promotion de l'intégration de l'égalité des genres</p>		
		<p>Indicateur 4.3.1 : Nombre d'institutions publiques qui promeuvent les plates-formes et les instruments destinés à encourager la participation aux niveaux national et infranational</p> <p>Niveau de référence (2020) : 5 Niveau cible (2025) : 10</p> <p>Sources : agences nationales et infranationales des Ministères</p>		

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

Indicateur 4.3.2 : Nombre d'initiatives contribuant à réduire la violence sous toutes ses formes, à promouvoir le dialogue, la transparence active, la responsabilité et un gouvernement ouvert, mises en œuvre par le gouvernement aux niveaux national et infranational.

Niveau de référence (2020) : 2

Niveau cible (2025) : 7

Source : Ministère de la femme, du genre et de la diversité

Indicateur 4.3.3 : Nombre de stratégies mises en œuvre qui prévoient de réduire les inégalités fondées sur le genre et de fournir des approches tenant compte du genre

Niveau de référence (2020) : 0

Niveau cible (2025) : 5

Sources : rapports de projets